Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 février 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 19 février 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 25 février 2026 à 18h30 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : ALAIN ROMEY élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Marie BOUSSEAU - Andrew LINCOLN - Léonie MOISAN - Marcel LE DALL - Naïg ETIENNE - François MERIEN - Catherine LE ROUX – Nathalie VIGOUROUX - Arnaud HENRY – Michel TREBAOL - Alain ROMEY - Nadine ABJEAN - Hervé PERRAIN - Arnaud VELLY – Amélie CORNEC - Christian LE GOASDUFF - Cécile DECLERCQ - Yannik BIGOUIN - Hélène SALAUN – Marine JACQ - Lédie LE HIR - Yann DROUMAGUET – Eric LE BRIS – Sylvie ARZUR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Anne-Marie LE BIHAN procuration à Christian LE GOASDUFF
Isabelle PASQUET procuration à François MERIEN
Maximilien BRETON procuration à Amélie CORNEC
Bruno COATEVAL procuration à Eric LE BRIS

Nomenclature ACTES 8.8.1	CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

La commune de Plouguerneau dispose de 3 réservoirs dont l'approvisionnement en eau provient exclusivement de l'usine de Kernilis pilotée par le Syndicat des Eaux du Bas Léon (SEBL). En 2020, Le schéma directeur d'eau potable a dans ses conclusions mis en avant la fragilité du réservoir du bourg, en termes de structure et de sécurisation. La conclusion du schéma rejoint celle de la commune qui dès 2013 avait décidé de lancer un programme pour son remplacement

La réflexion globale a été prolongé pour englober l'ensemble des réservoirs de la commune et les réseaux de distribution afférents.

Une étude technico-économique de faisabilité a été menée par le bureau d'études Cycl'eau en 2024. Plusieurs scénarios ont été présentés

Le bureau de communauté du 14 mars 2024 (délibération n°3dbc140324) après validation du conseil d'exploitation eau et assainissement du 13 février 2024 a décidé d'approuver le scénario 3a à savoir la construction d'un château d'eau au bourg de 950 m^3 et le renforcement de la conduite de distribution alimentant Le Grouanec.

Le nouveau réservoir sera en capacité d'alimenter le secteur du bourg et le secteur du Grouanec.

Le montant total de l'opération a été estimé par le bureau d'études Cycl'eau à 4 156 500 € (dont 530 000 € d'études et d'achat terrain).

La Communauté de Communes du Pays des Abers a ainsi missionné ARTELIA / TGMP pour la maitrise d'œuvre relative à la création de ce château d'eau de 950 m3 et à la modification du réseau de distribution pour intégrer ce nouvel ouvrage.

Ce marché comprend :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

- Etudes préliminaires (EP)
- Etudes d'avant-projet (AVP)
- Etudes réglementaires (dossier au cas par cas)
- Permis de construire
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Visas des documents d'exécution des travaux (VISA)
- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (OPC)
- Assistance au opérations de réception des travaux (AOR)
- Option : Evaluation environnementale – étude d'impact

Le comité de pilotage s'est réuni à 3 reprises. ARTELIA a présenté les résultats de l'étude préliminaire le 6 février 2025.

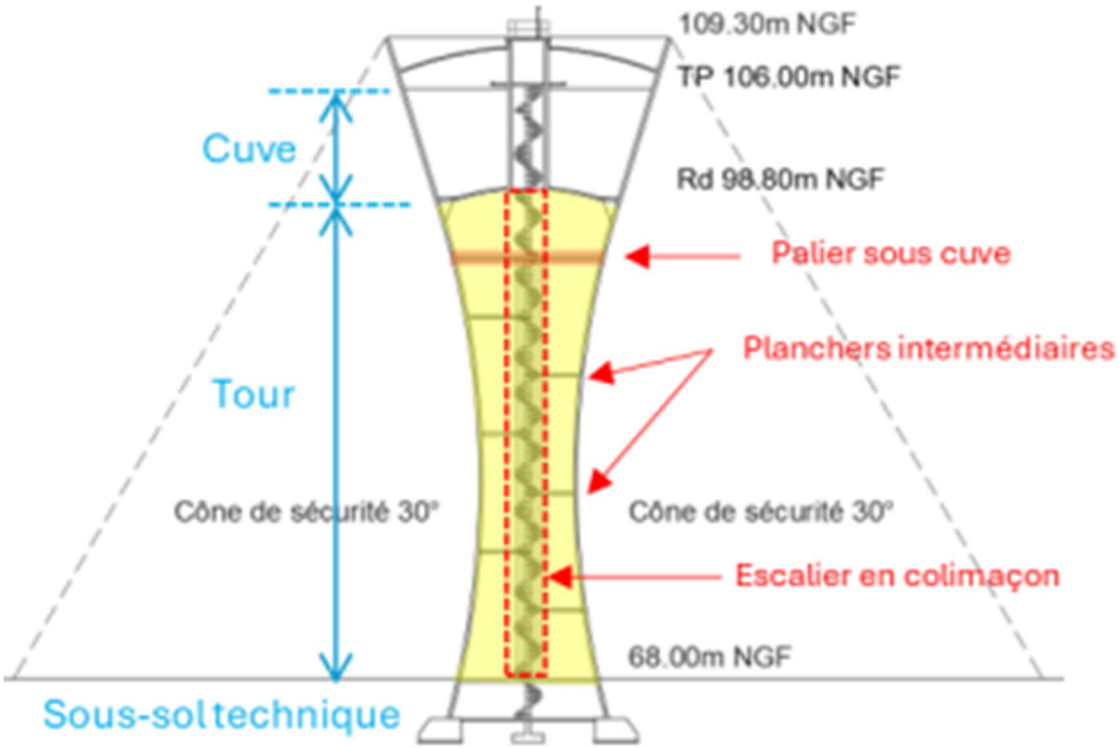
Cette étude a permis de mettre en avant plusieurs éléments :

- La validation de la sectorisation de l'opération sur la commune de Plouguerneau (prise en compte de l'alimentation de secteur du bourg et du secteur du Grouanec)
- Les aménagements nécessaires (acquisition de parcelle, dimensionnement de l'ouvrage, renforcement des réseaux et maillages)
- La validation des données de consommation d'eau actuelles et projetées à 2048 par rapport à nos objectifs d'autonomie avec un réservoir de 950 m3
- La vérification de la modélisation hydraulique des réseaux et les pressions calculées au niveau de la distribution permettant d'optimiser la hauteur du nouveau réservoir
- La nécessité de renforcer / renouveler la conduite d'eau potable entre le nouveau réservoir et l'ancien
- L'étude rapide des contraintes de réalisation de la nouvelle conduite d'eau potable :
    - .. Encombrement du sol
    - .. Contraintes géologiques
    - .. Traversée de la RD 10
    - .. Contraintes environnementales

Egalement, cette étude propose de façon détaillée les caractéristiques techniques du futur ouvrage :

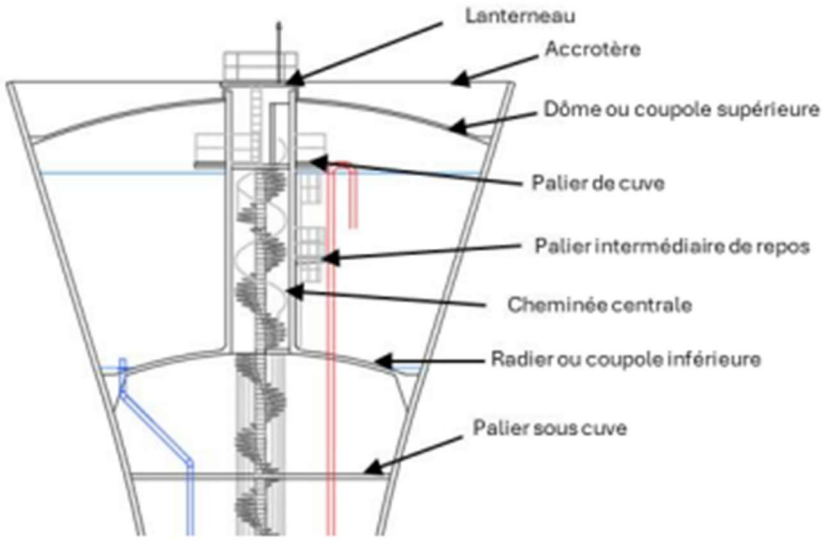
1. L'importance de disposer des parcelles CT72 et CT71 pour les besoins techniques du futur chantier
2. La prise en compte des règles d'urbanisme
3. Les hypothèses de calcul du génie civil
    - Caractéristiques de l'ouvrage
    - Hypothèses géotechniques et choix des fondations
4. Description de l'ouvrage :

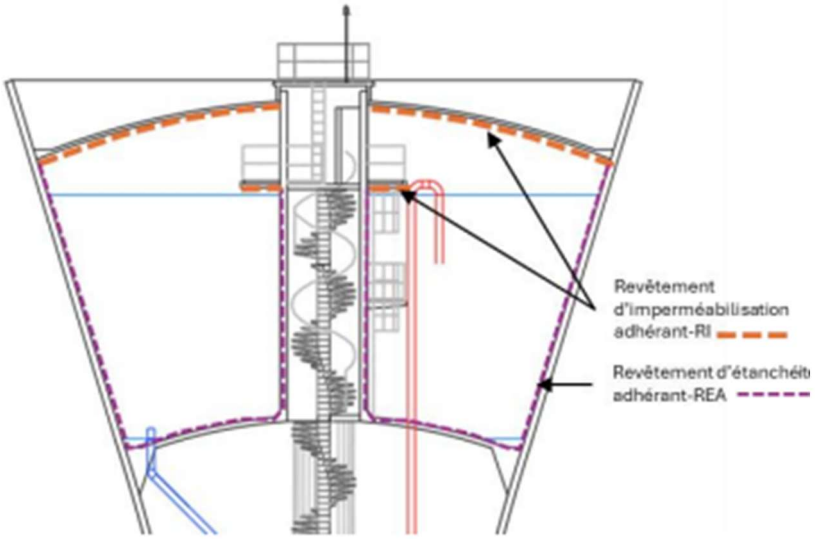
Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

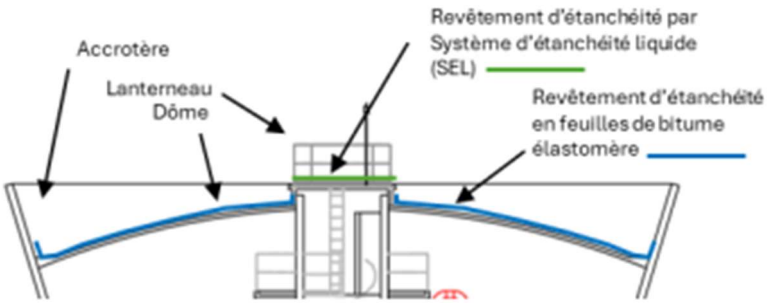


- Tour d'une hauteur de 28 mètres comprenant un escalier d'accès en colimaçon (avec des paliers intermédiaires de repos), un plancher avec des caniveaux techniques, un plancher sous cuve équipé de garde-corps
- Une cuve avec une cheminée centrale d'accès au dôme, un palier de cuve en partie haute

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE



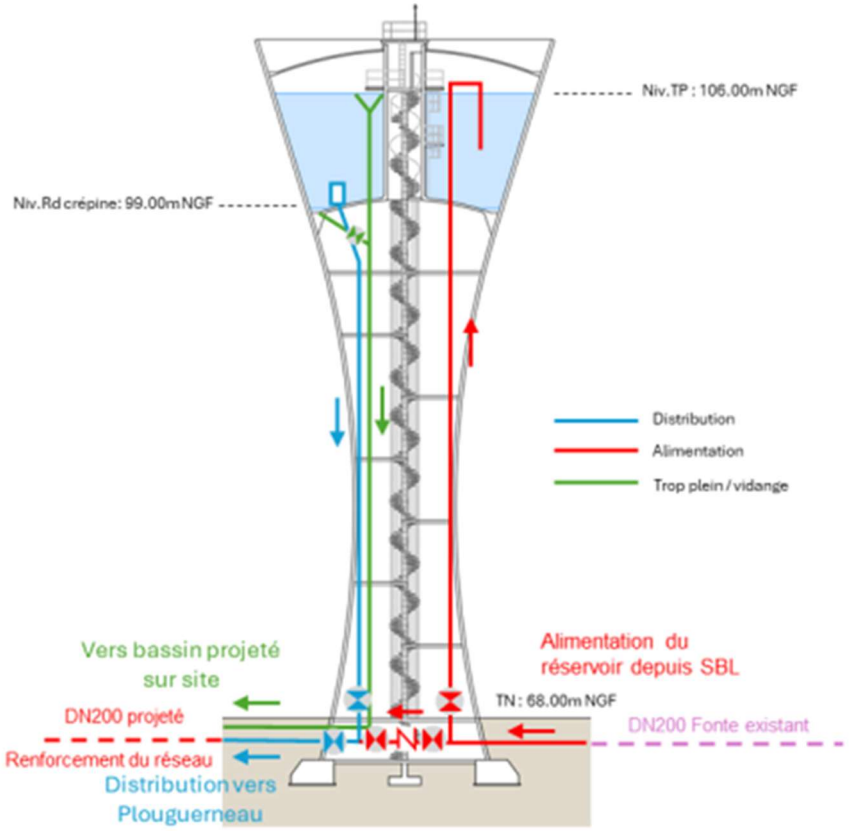




- Dôme et lanterneau avec une coupole réalisée en béton armé avec un acrotère béton formant garde-corps et un revêtement d'étanchéité sur le dôme et sur la dalle du lanterneau
- Un sous-sol technique accessible par escalier en colimaçon
- L'ensemble des équipements hydrauliques nécessaires à l'intérieur de l'ouvrage
- L'ensemble des équipements hydrauliques nécessaires à l'extérieur de l'ouvrage : réseau, regard et bassin tampon

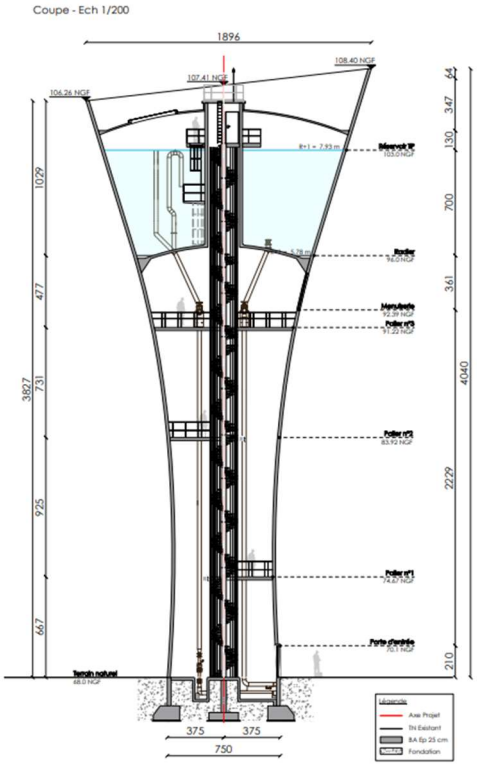
Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

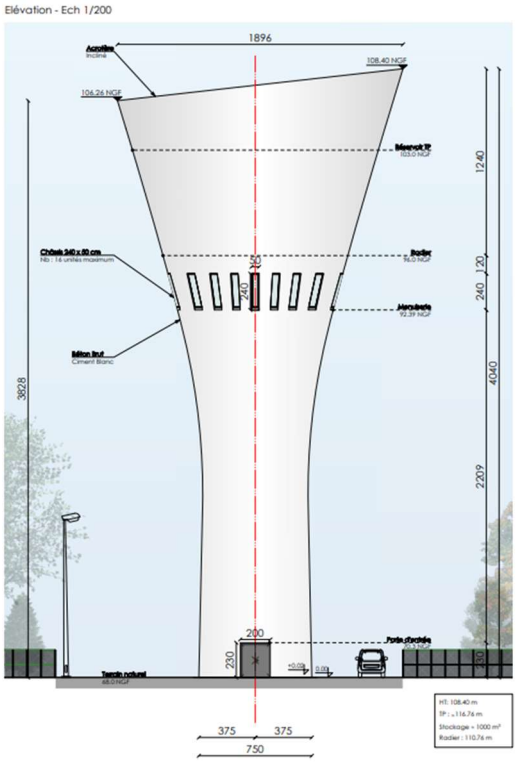
- Les équipements de métrologie
- Les équipements d'accès : portes, trappes…
- Les équipements de sécurité collective (garde-corps, cage à moineaux…), de ventilation, de manutention, de contrôle d'accès, d'électricité et d'automatisme
- La voirie et les clôtures



Bilan de l'avant-projet sommaire :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-2129019 53-20260225-D_881_250226-DE





L'avant-projet sommaire présenté par le maitre d'œuvre Artelia / TGMP prévoit :

- Une forme architecturale avec une hyperbole avec un acrotère incliné
- La création de fenêtres sous la cuve
- La mise en place d'un ciment blanc permettant une insertion paysagère adaptée

La mise en place d'un revêtement d'étanchéité dans la cuve de stockage de l'eau potable (au lieu d'un stockage sur ciment brut)

Deux options également proposées avec la réalisation d'une double cuve (350 000 €) et d'ouvertures sur l'acrotère (20 000 €) n'ont pas été retenues par le COPIL.

Le montant global prévisionnel du programme de travaux présenté par le bureau d'études est le suivant :

Château d'eau	2 540 000,00 €
étanchéité intérieure	150 000,00 €
travaux VRD du site	120 000,00 €
conduite DN 200	410 000,00 €
ciment blanc	50 000,00 €
acrotère inclinée	64 000,00 €
fenêtre dans le fût (env 12)	50 000,00 €
montant global € HT	**3 384 000,00 €**
imprévu 10%	338 400,00 €
montant global avec imprévu € HT	**3 722 400,00 €**



Le montant prévisionnel des travaux et des études menées et à mener est le suivant :

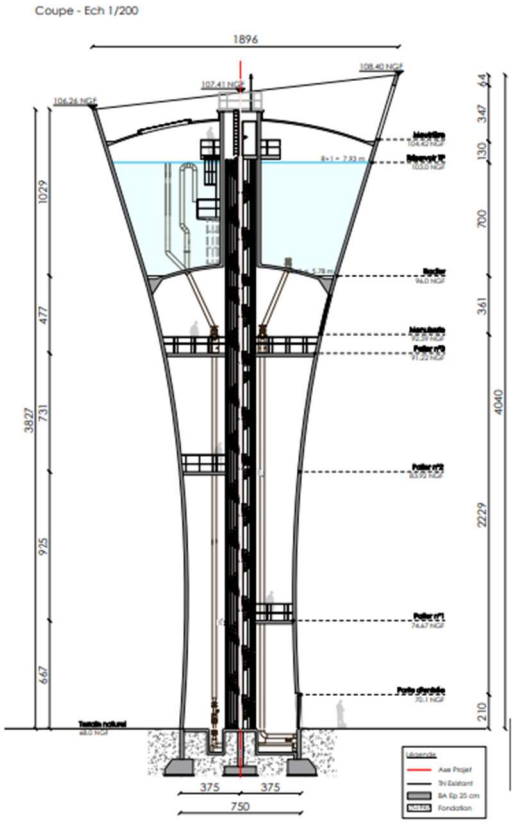
Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

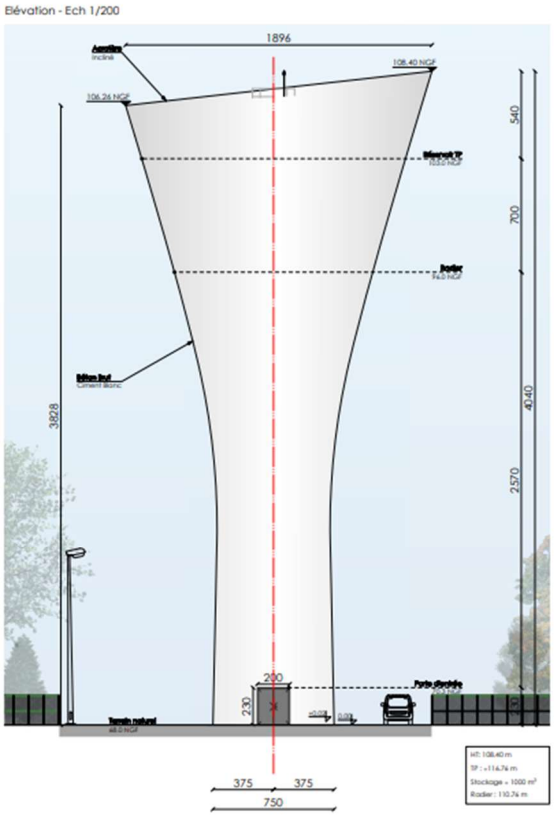
PROJET RESERVOIR PLOUGUERNEAU Selon AVANT-PROJET SOMMAIRE	
POSTE	**MONTANT**
Achat des terrains dont :	**244 410,00 €**
Achat parcelle CT72 et CT73	*176 550,00 €*
Achat parcelle CT71	*67 860,00 €*
Etudes dont :	**217 150,00 €**
Etude CYCLEAU	*13 700,00 €*
MARCHE ARTELIA / TGMP	*180 950,00 €*
MARCHE ARTELIA / TGMP options	*22 500,00 €*
Etudes préalables (montant prévisionnel)	**110 000,00 €**
Missions géotechniques	*60 000,00 €*
Missions contrôle technique	*20 000,00 €*
Mission SPS	*10 000,00 €*
Analyses HAP / Amiante	*5 000,00 €*
Etudes pour canalisation	*15 000,00 €*
Travaux réservoir (montant prévisionnel)	**2 974 000,00 €**
Renouvellement canalisation eau potable (montant prévisionnel)	**410 000,00 €**
TOTAL PREVISIONNEL	**3 955 560,00 €**
TOTAL PREVISIONNEL avec 10 % aléas chantier (poste résevoir et canalisation)	**4 293 960,00 €**

Le bureau communautaire du 12 Février 2026 a à la majorité émit un avis sur l'avant-projet sommaire.

Il a été proposé de modifier celui-ci en retirant les fenêtres sous la cuve.

<u>L'avant-projet sommaire modifié est donc le suivant :</u>





Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260225-D_881_250226-DE

Le montant global prévisionnel de l'avant-projet sommaire modifié concernant le projet de travaux (réservoir et conduite d'alimentation en eau potable) est de 3 334 000 € (3 667 400 € avec 10% d'aléas)

Ainsi, le tableau des montants prévisionnels des travaux et des études menées et à mener est de ce fait modifié comme suit :

PROJET RESERVOIR PLOUGUERNEAU Selon AVANT-PROJET SOMMAIRE MODIFIE	
POSTE	**MONTANT**
Achat des terrains dont :	**244 410,00 €**
Achat parcelle CT72 et CT73	*176 550,00 €*
Achat parcelle CT71	*67 860,00 €*
Etudes dont :	**217 150,00 €**
Etude CYCLEAU	*13 700,00 €*
MARCHE ARTELIA / TGMP	*180 950,00 €*
MARCHE ARTELIA / TGMP options	*22 500,00 €*
Etudes préalables (montant prévisionnel)	**110 000,00 €**
Missions géotechniques	*60 000,00 €*
Missions contrôle technique	*20 000,00 €*
Mission SPS	*10 000,00 €*
Analyses HAP / Amiante	*5 000,00 €*
Etudes pour canalisation	*15 000,00 €*
Travaux réservoir (montant prévisionnel)	**2 924 000,00 €**
Renouvellement canalisation eau potable (montant prévisionnel)	**410 000,00 €**
TOTAL PREVISIONNEL	**3 905 560,00 €**
TOTAL PREVISIONNEL avec 10 % aléas chantier (poste résevoir et canalisation)	**4 238 960,00 €**

Conformément aux dispositions à l'article L5211-57 du CGCT, le conseil municipal de Plouguerneau est invité à se prononcer lors de sa séance du 25 février 2026 sur cette proposition. En cas d'avis défavorable du conseil municipal, la décision devra être prise à la majorité des deux tiers des membres du conseil de communauté.

Vu l'avis favorable du bureau de communauté du 12 février 2026 sur l'avant-projet sommaire modifié,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet sommaire concernant la réalisation d'un nouveau château d'eau sur la commune.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 mars 2026

Le Maire,
Yannig ROBIN

Le secrétaire de séance,
Alain ROMEY